

Loi sur l'équité salariale de l'Ontario (1987) — comparaison obligatoire des emplois, avec des lacunes dans les petites entreprises et les milieux non syndiqués

Gender Equality · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 78/100

Niveau de preuve : Solides

Résumé

Adoptée en juin 1987, en vigueur depuis le 1er janvier 1988, la loi impose de comparer la valeur des emplois féminins et masculins. Ajustements en cours, mais lacunes de couverture ; aucune source n'attribue à la loi une réduction mesurée de l'écart salarial.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	3/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-10-01

[Pay Equity Commission of Ontario](#) — consulté le 2026-10-01

[Policy Options — Gender pay equity in Ontario \(2017\)](#) — consulté le 2026-10-01

[EBSCO Research Starters — Ontario's Pay Equity Act](#) — consulté le 2026-10-01

Citer — Evidoria. *Loi sur l'équité salariale de l'Ontario (1987) — comparaison obligatoire des emplois, avec des lacunes dans les petites entreprises et les milieux non syndiqués*. ID persistant : 03fb9723-7544-49bc-bed9-56dfaa2e0066.